



Nations Unies

**Informations actualisées sur les
activités du Comité scientifique des
Nations Unies pour l'étude des effets
des rayonnements ionisants depuis
sa soixante-sixième session**

**Note de la Présidente du Comité scientifique
des Nations Unies pour l'étude des effets des
rayonnements ionisants à l'Assemblée générale**

Assemblée générale

**Documents officiels
Soixante-quinzième session
Supplément n° 46**

Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-quinzième session
Supplément n° 46

**Informations actualisées sur les activités
du Comité scientifique des Nations Unies
pour l'étude des effets des rayonnements
ionisants depuis sa soixante-sixième session**

**Note de la Présidente du Comité scientifique
des Nations Unies pour l'étude des effets des
rayonnements ionisants à l'Assemblée générale**



Nations Unies • New York, 2020

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1
II. Délibérations du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants avant sa soixante-septième session	3
A. Réunion de travail en ligne avec les représentantes et représentants des États membres du Comité scientifique	3
1. Point sur les activités du Bureau	3
2. Point du secrétariat	4
3. Soixante-septième session : attentes de la Présidente et préparatifs	5
B. Programme de travail permanent du Comité scientifique	6
1. Évaluations scientifiques en voie d'approbation en vue de leur publication	6
a) Mécanismes biologiques présentant un intérêt pour l'inférence des risques de cancer liés à de faibles doses de rayonnement	6
b) Niveaux et effets de l'exposition aux rayonnements imputable à l'accident de la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi : incidences des informations publiées depuis le rapport de 2013 du Comité scientifique	6
c) Évaluation de l'exposition médicale aux rayonnements ionisants	7
2. Évaluations scientifiques supplémentaires et collecte de données	8
a) Évaluation de l'exposition professionnelle aux rayonnements ionisants	8
b) Exposition du public aux rayonnements ionisants	8
c) Seconds cancers primitifs après radiothérapie	9
d) Études épidémiologiques sur les rayonnements et le cancer	9
e) Mise en œuvre de la stratégie du Comité scientifique visant à améliorer la collecte, l'analyse et la diffusion des données sur les expositions aux rayonnements	9
C. Programme de travail futur	11
D. Activités de sensibilisation	12
E. Questions administratives	13

Chapitre I

Introduction

1. On trouvera dans la présente note un aperçu des actions et initiatives entreprises par le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants en vue d'appliquer la résolution 74/81 sur les effets des rayonnements ionisants et de faire rapport à ce sujet à l'Assemblée générale à sa soixante-quinzième session.

2. Depuis sa création par la résolution 913 (X) de l'Assemblée générale en date du 3 décembre 1955, le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants évalue de manière générale les sources de rayonnements ionisants et leurs effets sur la santé humaine et l'environnement¹. Dans le cadre de son mandat, il étudie et évalue de manière approfondie l'exposition aux rayonnements aux niveaux mondial et régional. Il évalue également leurs effets sur la santé des groupes exposés, ainsi que les progrès réalisés dans la compréhension des mécanismes biologiques pouvant conduire à des effets radio-induits sur la santé humaine ou sur les organismes vivants non humains. Ces évaluations constituent les fondements scientifiques sur lesquels s'appuient notamment les institutions compétentes des Nations Unies pour formuler, aux fins de la radioprotection du public, des travailleurs et des patients², des normes internationales qui influencent, à leur tour, d'importants textes juridiques et réglementaires.

3. L'exposition aux rayonnements ionisants est due à des sources naturelles (sources provenant de l'espace ou émanations de radon issues de roches terrestres, par exemple) ou artificielles (procédures diagnostiques et thérapeutiques médicales, matières radioactives résultant d'essais d'armes nucléaires, production d'électricité, notamment au moyen de l'énergie nucléaire, événements imprévus comme l'accident survenu à la centrale nucléaire de Tchernobyl en avril 1986 et celui ayant suivi le séisme et le tsunami majeurs qui ont frappé l'est du Japon en mars 2011, et activités professionnelles pouvant donner lieu à une exposition accrue à des sources artificielles ou naturelles de rayonnements, par exemple).

4. Le Comité scientifique a convenu de tenir sa soixante-septième session à Vienne, du 13 au 17 juillet 2020, comme indiqué dans le rapport sur sa soixante-sixième session qu'il a présenté à l'Assemblée générale (A/74/46). Le 30 janvier 2020, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a déclaré une urgence de santé publique de portée internationale en réponse à la flambée mondiale de la maladie à

¹ Le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants a été créé par l'Assemblée générale à sa dixième session, en 1955. Son mandat est défini dans la résolution 913 (X). Le Comité comprenait à l'origine les États Membres de l'ONU suivants : Argentine, Australie, Belgique, Brésil, Canada, Égypte, États-Unis d'Amérique, France, Inde, Japon, Mexique, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Tchécoslovaquie (à laquelle la Slovaquie a succédé) et Union des Républiques socialistes soviétiques (à laquelle la Fédération de Russie a succédé). Par sa résolution 3154 C (XXVIII) du 14 décembre 1973, l'Assemblée a élargi la composition du Comité, où sont entrés les États suivants : Indonésie, Pérou, Pologne, République fédérale d'Allemagne (à laquelle l'Allemagne a succédé) et Soudan. Par sa résolution 41/62 B du 3 décembre 1986, l'Assemblée a porté la composition du Comité à 21 membres et a invité la Chine à en faire partie. Par sa résolution 66/70, elle a décidé une nouvelle augmentation portant à 27 le nombre d'États membres du Comité et a invité le Bélarus, l'Espagne, la Finlande, le Pakistan, la République de Corée et l'Ukraine à en devenir membres.

² Par exemple, les normes de sécurité de l'AIEA intitulées *Radioprotection et sûreté des sources de rayonnements : Normes fondamentales internationales de sûreté – Prescriptions générales de sécurité Partie 3*, coparrainées par l'Agence internationale de l'énergie atomique, l'Agence pour l'énergie nucléaire de l'Organisation de coopération et de développement économiques, la Commission européenne, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation internationale du Travail, l'Organisation mondiale de la Santé, l'Organisation panaméricaine de la santé et le Programme des Nations Unies pour l'environnement.

coronavirus (COVID-19), et le 11 mars 2020, une pandémie a été déclarée. Dans le cadre des mesures prises par la suite pour enrayer la propagation de la maladie, des restrictions ont été imposées en matière de voyage et des lieux de travail et de rassemblement ont été fermés dans de nombreux pays. À la fin du mois de mai 2020, il est apparu évident qu'il ne serait pas possible de tenir comme prévu la session du Comité en juillet 2020 sous la forme et selon le mode de fonctionnement habituels. Après avoir soigneusement suivi l'évolution de la situation relative à la pandémie de COVID-19 sur le plan international, en particulier en ce qui concerne la sécurité, la logistique des voyages internationaux et d'autres facteurs importants pour l'organisation d'une session du Comité, le Bureau et le secrétariat ont décidé de reporter la soixante-septième session et de la tenir à Vienne, du 2 au 6 novembre 2020, ou, à défaut, de la tenir en ligne aux mêmes dates. Une note verbale communiquant les nouvelles dates de la session, et demandant également de confirmer les noms des représentants, suppléants et experts précédemment désignés, ou d'en désigner d'autres pour la soixante-septième session, a été envoyée³.

5. Dans le cadre des préparatifs de la soixante-septième session, le secrétariat avait, le 4 mai 2020, envoyé trois projets d'annexes scientifiques au Comité scientifique pour qu'il les examine. Les annexes ont été proposées pour approbation préalablement à leur publication, et il était prévu de les examiner plus en détail à la session de juillet 2020. Le Bureau a décidé qu'il serait utile de continuer à recueillir les observations du Comité comme prévu, et d'organiser une réunion de travail en ligne avec les représentantes et les représentants des États membres du Comité pendant la semaine du 13 au 17 juillet 2020 pour permettre aux groupes d'experts scientifiques d'avoir un retour d'information sur toute question importante concernant ces trois projets d'annexes bien avancés. La Présidente, le secrétariat et les membres du Bureau devaient également faire le point sur les activités menées depuis la soixante-sixième session, les activités liées au programme de travail pour la période 2020-2024 et les activités de collecte de données menées par le Comité.

6. La soixante-septième session étant prévue en novembre 2020, soit à une date trop tardive pour présenter un rapport à l'Assemblée générale, il a été décidé de faire le point sur les activités intersessions sous la forme d'une note de la Présidente du Comité scientifique et d'un rapport oral avant la conclusion de la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale.

7. Dans le cas où la soixante-septième session du Comité scientifique ne pourrait pas se tenir, même en ligne, du fait de restrictions supplémentaires liées à la COVID-19 ou pour d'autres raisons, il a été proposé qu'elle se tienne du 21 au 25 juin 2021 à Vienne, dates déjà proposées pour la soixante-huitième session.

³ Des notes verbales datées du 29 juin 2020, relatives au report de la soixante-septième session du Comité scientifique, ont été envoyées aux États membres du Comité et aux observateurs, respectivement.

Chapitre II

Délibérations du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants avant sa soixante-septième session

8. Gillian Hirth (Australie), Présidente ; Jing Chen (Canada), Anna Friedl (Allemagne) et Jin Kyung Lee (République de Corée), Vice-Présidentes ; et Ingemar Lund (Suède), Rapporteur, ont été élus en 2019 pour siéger au Bureau du Comité scientifique à ses soixante-sixième et soixante-septième sessions.

A. Réunion de travail en ligne avec les représentantes et représentants des États membres du Comité scientifique

9. Entre le 13 et le 16 juillet 2020, une réunion de travail en ligne a été organisée avec les représentantes et les représentants des États membres du Comité scientifique et le Bureau.

1. Point sur les activités du Bureau

10. La Présidente a ouvert la réunion et fait le point sur les activités du Bureau depuis la soixante-sixième session du Comité scientifique. Elle a souhaité la bienvenue aux représentantes et aux représentants des États membres du Comité à la réunion en ligne, rendue possible uniquement grâce à l'énorme travail accompli par le secrétariat et les groupes d'experts pour préparer les installations techniques et les documents. Elle a notamment salué les représentantes et représentants nouvellement nommés pour la soixante-septième session : Takashi Nakano (Japon), Hong Suk Kim (République de Corée) et Einas Hamid Osman Bashier (Soudan).

11. Le Bureau s'est réuni à 10 reprises depuis la soixante-sixième session et la Présidente a brièvement rendu compte des questions examinées au cours de ces réunions, qui ont porté notamment sur les effectifs et les ressources du secrétariat, les rapports d'étape sur tous les projets en cours, y compris le projet Fukushima sur les niveaux et les effets de l'exposition aux rayonnements due à l'accident survenu à la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi, visant à mettre à jour le rapport de 2013 du Comité, et les rapports du groupe de travail spécial sur les effets et mécanismes et du groupe de travail spécial sur les sources et expositions. Parmi les autres points inscrits à l'ordre du jour figuraient le rapport à l'Assemblée générale, les préparatifs de la soixante-septième session, les relations avec d'autres organismes internationaux et, plus spécifiquement pour l'année en cours, l'impact de la pandémie de COVID-19 sur les activités du Comité.

12. La Présidente a informé le Comité scientifique que la pandémie de COVID-19 avait retardé la nomination d'un ou d'une fonctionnaire au poste de secrétaire adjoint du Comité, l'ONU ayant instauré un gel des recrutements. Elle continuerait de suivre de près la question afin d'éviter un nouveau problème de sous-effectifs et d'éventuels dysfonctionnements au sein du secrétariat, et tiendrait les représentantes et les représentants informés de la situation.

13. La Présidente a noté que les groupes de travail spéciaux et les groupes d'experts avaient continué à bien progresser, les réunions en ligne faisant déjà partie de leurs méthodes de travail habituelles. Les incidences sur le projet de Fukushima étaient toutefois perceptibles et la Présidente a expliqué que des moyens supplémentaires étaient nécessaires jusqu'en juillet 2021 afin de mener à bien le projet et les activités de sensibilisation prévues. Conformément aux prévisions, le rapport serait examiné en vue de son approbation à la soixante-septième session du Comité scientifique, en novembre 2020, et il était ensuite prévu de mener des activités de sensibilisation au Japon pendant la période allant de début mars à juillet 2021, soit avec un retard d'environ six mois. Elle a noté que les activités de sensibilisation du Comité en

rapport avec le projet Fukushima seraient prioritaires et que le secrétariat, au nom du Comité, organiserait la commémoration des 10 ans de l'accident de Fukushima en coordination avec d'autres organisations internationales, notamment l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et la Commission internationale de protection radiologique.

2. Point du secrétariat

14. La Secrétaire, Borislava Batandjieva-Metcalf, a fait rapport sur les dispositions prises pour la réunion de travail, la documentation et le calendrier de la soixante-septième session du Comité scientifique, les suites du rapport à l'Assemblée générale sur les travaux de la soixante-sixième session du Comité, les activités de sensibilisation du public et les questions administratives soulevées depuis la soixante-sixième session.

15. À la soixante-septième session du Comité scientifique, il était prévu que trois projets de rapport soient approuvés en tant qu'annexes scientifiques au rapport 2020 à l'Assemblée générale. La Secrétaire a remercié le Comité pour les commentaires reçus sur les projets d'annexes, en a pris acte et a noté que les retours avaient été constructifs et positifs. Elle a également noté que le futur programme de travail prévu pour la période 2020-2024 et le rapport d'étape sur la mise en œuvre de la stratégie du Comité visant à améliorer la collecte, l'analyse et la diffusion des données sur l'exposition aux rayonnements seraient tous deux examinés au cours de la réunion de travail.

16. La Secrétaire a ensuite rappelé que, le 13 décembre 2019, l'Assemblée générale avait adopté la résolution [74/81](#), sur les effets des rayonnements ionisants. Dans cette résolution, l'Assemblée s'était félicitée des deux rapports scientifiques détaillés adoptés par le Comité scientifique à sa soixante-sixième session sur l'évaluation de certains effets sur la santé et l'inférence du risque lié à l'exposition aux rayonnements ainsi que sur le cancer du poumon dû à l'exposition au radon, et avait dit attendre avec intérêt la publication des annexes scientifiques correspondantes, d'autres organisations internationales étant tributaires des résultats de ces études.

17. L'Assemblée avait pris note avec satisfaction de la stratégie de sensibilisation du public adoptée par le Comité scientifique pour la période 2020-2024, en particulier de l'amélioration de son site Web et de la publication d'informations à l'intention du public dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies, invité le Comité, comme par le passé, à envisager d'établir une version de son site Web dans toutes ces langues, et noté que la diffusion des conclusions du Comité et les nouvelles améliorations des activités de sensibilisation seraient tributaires des ressources financières et humaines mises à la disposition du secrétariat.

18. L'Assemblée avait rappelé la stratégie adoptée par le Comité scientifique pour améliorer la collecte de données, engagé à cet égard les États Membres, les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales concernées à continuer de communiquer des données pertinentes sur les niveaux d'irradiation provenant de différentes sources, leurs effets et leurs dangers, ce qui aiderait considérablement le Comité à élaborer les prochains rapports qu'il lui présenterait, et engagé l'AIEA, l'OMS, l'Organisation internationale du Travail et les autres organisations concernées à collaborer plus avant avec le secrétariat pour organiser la collecte, l'analyse et la diffusion des données sur les expositions des patients, des travailleurs et du public aux rayonnements.

19. L'Assemblée s'était félicitée de la nomination, par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), d'une nouvelle secrétaire du Comité scientifique et avait exhorté le Programme à veiller à ce que les futures procédures de recrutement soient menées de manière efficace, efficiente, opportune et transparente. Elle s'était également félicitée que le poste de secrétaire adjoint, qui remplaçait celui de responsable scientifique, permette à sa ou son titulaire d'exercer les fonctions de secrétaire, selon que de besoin, et d'aider à éviter toute interruption dans la continuité du personnel.

20. L'Assemblée avait prié le Secrétaire général de renforcer le soutien apporté au Comité dans les limites des ressources existantes, en particulier pour ce qui était de faire face à l'augmentation des dépenses de fonctionnement dans l'éventualité d'un élargissement de la composition du Comité scientifique, et de lui en faire rapport à sa soixante-quinzième session. Elle avait demandé au PNUE de continuer, dans la limite des ressources existantes, à fournir un appui au Comité et à assurer la diffusion de ses conclusions auprès des États Membres, des milieux scientifiques et du public, et de faire en sorte que les mesures administratives en place soient pertinentes, notamment en définissant clairement les rôles et responsabilités des différents acteurs, pour que le secrétariat puisse fournir au Comité des services adéquats et efficaces de manière prévisible et durable et faciliter effectivement l'emploi des compétences inestimables que ses membres mettaient à la disposition du Comité afin qu'il soit en mesure de s'acquitter des responsabilités et du mandat qu'elle lui avait confiés. Par ailleurs, l'Assemblée avait engagé les États Membres en mesure de le faire à verser des contributions volontaires au fonds général d'affectation spéciale destiné au Comité scientifique créé par la Directrice exécutive du PNUE, ainsi qu'à faire des contributions en nature, à l'appui des travaux du Comité et de la diffusion de leurs résultats, sur une base pérenne.

21. La Secrétaire a fait le point sur l'état d'avancement des projets en cours et prévus et noté la participation accrue des expertes et des experts, qui avait presque doublé depuis 2017. Depuis la soixante-sixième session, trois nouvelles évaluations scientifiques reposant sur des critères qualitatifs avaient été lancées, respectivement, sur les seconds cancers primitifs après radiothérapie, les études épidémiologiques sur les rayonnements et le cancer et l'exposition humaine aux rayonnements ionisants provenant de sources naturelles et artificielles.

22. La Secrétaire a présenté succinctement les activités de sensibilisation du public que le Comité scientifique devrait mener en 2021 ainsi que les accords récemment signés avec des organisations internationales. Elle a également mentionné le prochain soixante-cinquième anniversaire de la création du Comité par l'Assemblée générale en 1955, qui serait commémoré à la soixante-huitième session du Comité, en 2021.

3. Soixante-septième session : attentes de la Présidente et préparatifs

23. La Présidente a exposé ses attentes concernant la tenue de la réunion de travail en ligne et souligné qu'il importait que le Comité scientifique fixe des orientations et donne un retour d'informations aux groupes d'experts, à l'appui de la finalisation des projets d'annexes (voir sect. B.1 ci-dessous) qui devaient être établis pour que le Comité les approuve à sa soixante-septième session.

24. Elle a présenté les projets pour la soixante-septième session, repoussée à novembre 2020, ainsi que les autres options possibles si la pandémie continuait d'avoir des incidences sur la capacité du Comité scientifique à se réunir en présentiel à Vienne. Elle a expliqué qu'une décision finale sur l'opportunité de tenir la soixante-septième session à Vienne en présentiel serait prise d'ici au 4 septembre 2020, et que le Comité en serait informé peu après.

25. S'il n'était pas possible de tenir une session ordinaire à Vienne, des dispositions seraient prises pour que la soixante-septième session se tienne officiellement en distanciel, car il était important que le Comité scientifique poursuive ses travaux et finalise des projets, dont en priorité le rapport Fukushima. Les débats sur d'autres projets d'annexes se poursuivraient dans la mesure du possible, compte tenu des contraintes actuelles. Le futur programme de travail du Comité devait également être considéré comme prioritaire, afin que les travaux pour la période 2020-2024 soient clairement définis. Les représentantes et représentants des États membres du Comité ont manifesté leur accord de principe sur les dispositions alternatives proposées pour le cas où la réunion ne pourrait se dérouler à Vienne.

B. Programme de travail permanent du Comité scientifique

1. Évaluations scientifiques en voie d'approbation en vue de leur publication

26. Au cours de la réunion de travail tenue en ligne en juillet 2020, les représentantes et représentants des États membres du Comité scientifique ont examiné le contenu général des trois projets d'annexes, intitulés respectivement « Niveaux et effets de l'exposition aux rayonnements imputable à l'accident de la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi : incidences des informations publiées depuis le rapport de 2013 du Comité », « Évaluation de l'exposition médicale aux rayonnements ionisants », et « Mécanismes biologiques présentant un intérêt pour l'inférence des risques de cancer liés à de faibles doses de rayonnement » et les principales observations y relatives, en vue de l'adoption de ces rapports scientifiques par le Comité à sa soixante-septième session. Le Comité a salué l'excellent travail réalisé par les trois groupes d'experts qui avaient préparé les projets d'annexes, les félicitant pour la grande qualité des documents. Aucun problème majeur n'a été relevé et il a été prévu que la publication des trois projets d'annexes pourrait être approuvée à la soixante-septième session.

a) Mécanismes biologiques présentant un intérêt pour l'inférence des risques de cancer liés à de faibles doses de rayonnement

27. À sa soixante-troisième session, en 2016, le Comité scientifique a décidé de dresser un bilan de l'état actuel des connaissances concernant les mécanismes biologiques par lesquels les rayonnements influent sur le développement de maladies, en particulier à de faibles doses et débits de dose ; et l'intérêt pour l'inférence des risques de cancer. Après la soixante-sixième session, une annexe scientifique a été rédigée sur les mécanismes biologiques présentant un intérêt pour l'inférence des risques de cancer à partir de faibles doses de rayonnement. Une évaluation complète des mécanismes biologiques qui sont considérés comme contribuant à la cancérogenèse ou la modulant suite à une exposition aux rayonnements, en particulier à de faibles niveaux d'exposition (100 mGy et moins, dans le cas des rayonnements à faible transfert linéique d'énergie), a été entreprise. Une annexe portant sur les principes et les critères visant à garantir la qualité des examens des études épidémiologiques sur l'exposition aux rayonnements par le Comité a été ajoutée au rapport, complétant les principes et les critères précédents pour les examens des études épidémiologiques sur l'exposition aux rayonnements⁴.

28. Le Président du groupe d'experts sur les mécanismes biologiques présentant un intérêt pour l'inférence des risques de cancer liés à de faibles doses de rayonnement, Simon Bouffler (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), a présenté un résumé des observations et des principales questions formulées à la suite des consultations sur le projet d'annexe menées avec les représentantes et représentants des États membres du Comité scientifique. Quelques modifications mineures, telles que l'ajout des résultats d'études menées dans des zones présentant un bruit de fond de rayonnement naturel élevé, ont été examinées et proposées au groupe d'experts dans le cadre des préparatifs de la soixante-septième session du Comité.

b) Niveaux et effets de l'exposition aux rayonnements imputable à l'accident de la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi : incidences des informations publiées depuis le rapport de 2013 du Comité scientifique

29. Le Comité scientifique a fait rapport à l'Assemblée générale à sa soixante-huitième session, en 2013, sur son évaluation des niveaux et des effets de l'exposition aux rayonnements ionisants imputable à l'accident nucléaire consécutif au séisme et

⁴ *Sources, Effects and Risks of Ionizing Radiation: United Nations Scientific Committee on the Effects of Atomic Radiation 2017 Report to the General Assembly*, annexe A (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.18.IX.1).

au tsunami majeurs ayant frappé l'est du Japon en 2011⁵. Il a conclu qu'en général, les doses de rayonnement estimées étaient faibles et que, par conséquent, les risques associés pour le public et les travailleurs devaient être également faibles. Le Comité a pris des dispositions pour mener des activités de suivi et se tenir au courant de nouvelles informations pertinentes au fur et à mesure de leur publication, et à sa soixante-cinquième session, en 2018, il a décidé de mettre à jour son rapport de 2013.

30. Il a été mentionné que, dans le cadre des préparatifs de la soixante-septième session, un projet d'annexe scientifique intitulé « Niveaux et effets de l'exposition aux rayonnements imputable à l'accident de la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi : incidences des informations publiées depuis le rapport de 2013 du Comité scientifique » avait été établi. De plus amples informations avaient été fournies sur la présence de radionucléides dans l'environnement, en particulier sur les concentrations de radionucléides rejetés dans l'air en fonction du temps et sur leurs formes physico-chimiques, ce qui avait permis d'améliorer les estimations antérieures des doses de rayonnement auxquelles est exposée la population, ainsi que de réduire et de mieux comprendre les incertitudes liées à ces estimations.

31. Le directeur de projet et Président du groupe d'experts sur les niveaux et les effets de l'exposition aux rayonnements ionisants imputable à l'accident de la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi, Neale Kelly (Royaume-Uni), a présenté un résumé des observations et des principales questions formulées par les représentantes et représentants des États membres du Comité scientifique qui avaient été sollicités. Parmi les sujets importants abordés dans les observations, on peut citer l'efficacité des mesures d'assainissement dans les zones évacuées, l'effet du dépistage de haute précision sur la fréquence des cancers pédiatriques de la thyroïde, la protection du biote non humain et les estimations de la dose collective due à l'accident. Les représentantes et les représentants des États membres du Comité scientifique ont manifesté leur aspiration générale à finaliser le rapport pour que le Comité l'approuve à sa soixante-septième session prévue et à le publier avant la commémoration du dixième anniversaire de l'accident, en mars 2021.

c) Évaluation de l'exposition médicale aux rayonnements ionisants

32. À sa soixante et unième session, en 2014, le Comité scientifique s'était félicité des progrès réalisés dans son enquête mondiale sur l'exposition médicale, de l'élaboration de la plateforme en ligne destinée à la collecte de données et de la constitution d'un groupe d'experts sur l'exposition médicale. Il a été signalé que le projet d'annexe sur l'évaluation de l'exposition médicale aux rayonnements ionisants, qui tenait compte des données reçues de 58 États Membres de l'ONU à la fin de 2019⁶, était prêt à être présenté au Comité pour qu'il l'examine et formule des observations. L'exposition médicale restait, comme auparavant, de loin la plus importante source d'exposition de la population aux rayonnements d'origine humaine⁷.

33. Le Président du groupe d'experts sur l'évaluation de l'exposition médicale aux rayonnements ionisants, Peter Thomas (Australie), a tout d'abord donné un aperçu des résultats de la collecte de données et de la méthode utilisée pour l'analyse finale, puis il a présenté un résumé des observations et des principales questions pour lesquelles des conseils avaient été demandés aux représentantes et aux représentants des États membres du Comité scientifique. Les représentantes et les représentants ont pris note des problèmes rencontrés par le groupe d'experts en ce qui concerne la collecte de données et convenu qu'il faudrait inciter tous les États Membres de l'ONU à améliorer la collecte des données destinées à de prochains rapports, réduisant ainsi

⁵ *Sources, Effects and Risks of Ionizing Radiation: United Nations Scientific Committee on the Effects of Atomic Radiation 2013 Report to the General Assembly*, vol. I, annexe A (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.14.IX.1).

⁶ Au 30 avril 2019, 53 États Membres avaient soumis des données sur l'exposition médicale.

⁷ *Sources and Effects of Ionizing Radiation: United Nations Scientific Committee on the Effects of Atomic Radiation 2008 Report to the General Assembly*, vol. I, annexe A (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.10.XI.3).

l'incertitude des estimations mondiales. Les représentantes et les représentants ont également fait remarquer que l'évaluation portait sur les niveaux et non sur les effets et que, par conséquent, dans le rapport, il convenait d'établir une distinction claire entre les applications thérapeutiques et diagnostiques des rayonnements médicaux et, lorsque les unités de radioprotection (c'est-à-dire la dose collective) étaient utilisées dans les comparaisons et pour dégager des tendances, il convenait de fournir une explication claire de la manière dont ces informations pouvaient être interprétées et appliquées.

2. Évaluations scientifiques supplémentaires et collecte de données

a) Évaluation de l'exposition professionnelle aux rayonnements ionisants

34. Les évaluations du Comité scientifique sur l'exposition professionnelle aux rayonnements ionisants au niveau mondial fournissent des informations utiles aux responsables politiques et aux décideurs, de même qu'aux régulateurs et aux titulaires de licences, concernant l'utilisation et la gestion des rayonnements sur les lieux de travail. Ces évaluations aident à cerner les nouveaux enjeux et peuvent mettre en exergue les situations qui devraient faire l'objet d'une attention et d'un examen plus poussés. À sa soixante-troisième session, en 2016, le Comité a créé un groupe d'experts sur l'exposition professionnelle et approuvé son plan de projet provisoire en vue de compléter et d'actualiser son étude la plus récente sur le sujet, intitulée « Expositions du public et des travailleurs à diverses sources de rayonnements », qui figure à l'annexe B du rapport 2008 du Comité.

35. Le Comité scientifique a évalué l'exposition professionnelle et ses tendances dans le monde en se fondant sur deux sources : a) les données issues de son enquête mondiale sur les expositions professionnelles aux rayonnements ; et b) l'examen d'analyses réalisées et publiées par d'autres. En ce qui concerne la première, au 30 septembre 2019, 56 États Membres de l'ONU avaient communiqué des données sur les expositions professionnelles⁸. Les travaux du groupe d'experts ont été retardés d'au moins un an, en raison à la fois de l'insuffisance des données fournies par les États Membres et des contrôles de qualité étendus et des corrections des données disponibles. Un rapport sur l'état d'avancement des travaux du groupe d'experts sera présenté au Comité à sa soixante-septième session et le rapport sur l'évaluation de l'exposition professionnelle aux rayonnements ionisants devrait être établi en vue de son approbation avant sa publication à sa soixante-huitième session, en juin 2021.

b) Exposition du public aux rayonnements ionisants

36. Le Comité scientifique mène régulièrement des enquêtes auprès des États Membres de l'ONU sur l'exposition des patients, des travailleurs et du public aux rayonnements et, à sa soixante-sixième session, en juin 2019, il a décidé d'entamer une nouvelle évaluation de l'exposition du public aux rayonnements ionisants d'origine naturelle et artificielle. Un groupe d'experts a été créé en 2020 à cette fin et un avant-projet et un plan de rapport ont été établis. La nouvelle enquête du Comité sur l'exposition du public, qui devrait être lancée à la fin de 2020, vise à collecter les données disponibles les plus récentes, l'objectif étant de mettre à jour le rapport de 2008. Les travaux seront menés avec le soutien de l'OMS, de l'AIEA et d'autres organisations internationales compétentes et ils devraient être achevés en 2024. Dans une note verbale datée du 29 juin 2020, les gouvernements des États Membres ont été invités à confirmer le nom de leurs correspondantes et correspondants nationaux⁹ ou à en désigner d'autres avant le 1^{er} septembre 2020. Un rapport d'étape sur le sujet sera présenté au Comité à sa soixante-septième session.

⁸ Au 30 avril 2019, 50 États Membres avaient soumis des données.

⁹ La liste des correspondantes et correspondants nationaux désignés pour servir jusqu'en 2019 est disponible sur [www.anscear.org/anscear/en/about_us/surveys.html](http://www.ansce.org/anscear/en/about_us/surveys.html).

c) Seconds cancers primitifs après radiothérapie

37. À sa soixante-cinquième session, en 2018, le Comité scientifique est convenu d'un plan de projet d'évaluation des seconds cancers primitifs après radiothérapie, soulignant que bien que ce projet soit prioritaire, les travaux ne pouvaient être lancés qu'après la nomination de la nouvelle ou du nouveau secrétaire du Comité. Par la suite, à sa soixante-sixième session, il a pris note des mesures prises par le secrétariat en vue de constituer un groupe d'experts, qui a débuté ses travaux en 2019.

38. L'évaluation consistera en un résumé de l'état actuel des connaissances sur la fréquence et le risque de seconds cancers primitifs, prenant en compte les résultats de la dosimétrie hors champ et des études épidémiologiques, ainsi que les sciences de la génomique et de la biologie moléculaire. L'annexe comprendra un résumé destiné au grand public. Le groupe d'experts présentera un rapport d'étape, comprenant une première sélection de la littérature examinée et un calendrier mis à jour pour que le Comité les examine à sa soixante-septième session.

d) Études épidémiologiques sur les rayonnements et le cancer

39. À sa soixante-troisième session, tenue en 2016, le Comité scientifique a examiné un plan préliminaire d'examen scientifique complet des études épidémiologiques menées sur les rayonnements et le cancer afin d'actualiser l'annexe A de son rapport de 2006¹⁰. À sa soixante-sixième session, tenue en 2019, le Comité a approuvé le projet, dont les résultats fourniront aux experts, aux décideurs, aux scientifiques, à la société civile et aux organisations nationales et internationales des informations scientifiques actualisées sur le risque de cancer consécutif à une exposition aux rayonnements ionisants. La version finale de l'annexe comprendra un résumé destiné au grand public.

40. Le groupe d'experts a commencé ses travaux au troisième trimestre 2019 par l'examen de la littérature disponible sur les risques de cancer liés à une exposition aux rayonnements, se conformant aux principes et aux critères de qualité énoncés à l'annexe A du rapport 2017 du Comité scientifique et appliqués dans le cadre du processus d'analyse de la littérature établi par le secrétariat. Il présentera un rapport d'étape, comprenant une première sélection de la littérature et un calendrier actualisé des travaux, à la soixante-septième session du Comité.

e) Mise en œuvre de la stratégie du Comité scientifique visant à améliorer la collecte, l'analyse et la diffusion des données sur les expositions aux rayonnements

41. Dans plusieurs résolutions¹¹, l'Assemblée générale a invité le Comité scientifique à s'employer à appliquer sa stratégie d'optimisation des méthodes de travail de ses évaluations scientifiques, notamment en créant des groupes de travail chargés de tâches spécifiques. À sa soixante-sixième session, en juin 2019, le Comité a convenu de créer un groupe de travail spécial sur les sources et expositions pour appuyer son évaluation des expositions médicale, professionnelle et du public. Ce groupe de travail spécial avait constaté certains progrès dans la collecte de données sur l'exposition médicale et professionnelle, mais il avait aussi relevé des difficultés à ce sujet et donc proposé de nouvelles mesures visant à : a) améliorer la collecte de données, y compris en renforçant et maintenant le réseau des 88 correspondantes et correspondants nationaux que compte le Comité sur les 193 États Membres de l'ONU ; et b) faire en sorte que les données soient collectées auprès des États Membres et présentées par ceux-ci de façon plus régulière.

42. Le Comité scientifique, par l'intermédiaire du groupe de travail spécial sur les sources et expositions, a évalué les progrès réalisés depuis la stratégie sur

¹⁰ *Effects of Ionizing Radiation: United Nations Scientific Committee on the Effects of Atomic Radiation 2006 Report to the General Assembly*, vol. I, annexe A (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.08.IX.6).

¹¹ Résolutions 71/89, 72/76, 73/261 et 74/81.

l'amélioration de la collecte, de l'analyse et de la diffusion des données de 2010 et recueilli les réactions des correspondantes et correspondants nationaux de 48 États Membres désignés pour collecter les données et les soumettre au secrétariat. Les résultats de l'enquête, ainsi que les enseignements tirés des enquêtes précédentes, ont été utilisés pour élaborer des recommandations essentielles sur les moyens d'améliorer, à l'avenir, la collecte et l'analyse des données. Les conclusions seront communiquées au Comité à sa soixante-septième session, dans le document intitulé « Mise en œuvre de la stratégie du Comité scientifique visant à améliorer la collecte, l'analyse et la diffusion des données sur les expositions aux rayonnements ». Parmi les principales recommandations issues des conclusions, on peut citer ce qui suit :

- Améliorer la couverture géographique des données, principalement en encourageant vivement les États Membres de l'ONU et, plus particulièrement les États membres du Comité scientifique et les observateurs, à participer et à fournir des données pertinentes, et en menant des enquêtes préliminaires sur la disponibilité des données dans les cinq pays les plus peuplés de chaque région ;
- S'appuyer sur la procédure solide d'analyse de la littérature existante et encourager la sollicitation et l'examen accrus de rapports et de publications dans des langues autres que l'anglais ;
- Optimiser la plateforme en ligne du Comité scientifique et les questionnaires d'enquête afin que participent un maximum d'États Membres de l'ONU ayant des capacités et des disponibilités différentes en matière de collecte de données;
- Entretenir des relations et une coordination fréquentes et régulières avec les correspondantes et les correspondants nationaux, en favorisant des échanges plus directs en vue de résoudre les problèmes relatifs à la collecte, à l'interprétation et à l'extrapolation des données.

43. À sa soixante-septième session, le Comité scientifique sera invité à proroger d'un an le mandat du groupe de travail spécial sur les sources et expositions, jusqu'à sa soixante-huitième session, en 2021, afin de soutenir la mise en œuvre des recommandations, de suivre et de soutenir les progrès réalisés dans le cadre du projet actuel sur l'exposition professionnelle et de la nouvelle enquête sur l'exposition du public aux rayonnements issus de sources naturelles et artificielles, et de contribuer à maintenir et à améliorer encore la collecte de données en cours entre les évaluations. En outre, le Comité sera invité à élargir le champ d'action du groupe de travail spécial pour y inclure l'évaluation des approches en matière d'analyse des données et la formulation de recommandations au Comité. La mise en œuvre des travaux proposés en matière de collecte des données reposera sur l'hypothèse que le secrétariat aura accès, en nature, aux experts travaillant à la mise en œuvre du futur programme de travail du Comité pour la période 2020-2024 dans le domaine des sources et expositions.

44. Le Comité scientifique sera également invité à reconnaître que le secrétariat a besoin d'utiliser les contributions du fonds général d'affectation spéciale pour mener à bien des tâches supplémentaires relatives aux compétences scientifiques, aux activités de sensibilisation et à l'administration liées à la mise en œuvre du programme de travail du Comité. Cela sera particulièrement utile compte tenu de la nécessité de maintenir et d'améliorer le système et le réseau existants de collecte de données sur l'exposition médicale et professionnelle, ainsi que le nouveau système de collecte de données sur l'exposition du public aux rayonnements ionisants.

45. Le rapport d'étape intitulé « Mise en œuvre de la stratégie du Comité scientifique visant à améliorer la collecte, l'analyse et la diffusion des données sur l'exposition aux rayonnements » a été présenté par la Vice-Présidente (Canada) à la réunion de travail en ligne des représentantes et représentants des États membres du Comité. Présentant les travaux du groupe de travail spécial, ses recommandations et les travaux prévus, elle a noté qu'une meilleure réponse aux efforts de collecte de données du Comité, notamment de la part des sept pays les plus peuplés du monde, qui représentaient environ la moitié de la population mondiale, serait essentielle pour

assurer une couverture véritablement mondiale, bien que non géographique. Les représentantes et les représentants ont remercié la Vice-Présidente (Canada) pour la présentation et l'excellent travail du groupe. Il a été souligné que la communication des données par les États Membres et leur réponse aux enquêtes mondiales du Comité étaient particulièrement importante pour permettre à celui-ci d'élaborer des évaluations actualisées et de haute qualité. Plusieurs représentantes et représentants ont fait part de leur soutien aux conclusions et aux recommandations du groupe de travail spécial et proposé que son mandat soit prorogé à la soixante-septième session du Comité.

C. Programme de travail futur

46. À sa soixante-septième session, le Comité scientifique sera invité à examiner la nouvelle version du projet de programme de travail futur pour la période 2020-2024 et à convenir que la priorité devrait être accordée aux évaluations qui ont déjà été lancées ou qui devraient l'être en 2020. Afin de mieux équilibrer la charge de travail du Comité et de son secrétariat, il sera proposé que le Comité adopte un principe général selon lequel une seule évaluation est lancée chaque année. Par conséquent, le nouveau projet prévu sur les maladies circulatoires ne sera lancé qu'après la soixante-septième session.

47. Le Comité scientifique sera également invité à lancer, en 2021, l'évaluation des effets des rayonnements sur le système nerveux et, en 2022, l'évaluation des opacifications radio-induites du cristallin. Par souci de cohérence thématique avec l'évaluation des effets des rayonnements sur le système immunitaire, le Comité sera en outre invité à lancer, en 2023, une évaluation globale des effets non cancéreux, qui devra porter sur les sujets suivants : syndrome d'irradiation aiguë, maladies respiratoires, maladies endocriniennes, effets transgénérationnels et autres effets non cancéreux pertinents.

48. Les débats sur le programme de travail futur pour la période 2020-2024 ont été dirigés par la Vice-Présidente (Allemagne) à la réunion de travail en ligne des représentantes et des représentants des États membres du Comité scientifique. Elle a présenté le calendrier provisoire révisé pour la période 2020-2024, tel que décrit ci-dessus, concernant la réalisation des analyses et la préparation des documents relatifs aux domaines scientifiques prioritaires du Comité. Le groupe d'experts avait, en analysant à nouveau la littérature publiée disponible et grâce à un processus de priorisation antérieur, largement confirmé les plans déjà discutés à la soixante-sixième session du Comité. La Vice-Présidente a noté que la mise en œuvre du calendrier provisoire dépendrait du nombre de projets en cours, des ressources financières et humaines du secrétariat et de la répartition générale de la charge de travail. Elle a récapitulé les tâches que le groupe de travail spécial sur les effets et mécanismes devrait entreprendre, sous réserve que son mandat soit prorogé à la soixante-septième session. Au cours des débats qui ont suivi, l'importance et l'intérêt de l'évaluation des effets tardifs après une exposition aux rayonnements à forte dose ont été réaffirmés. D'autres questions ont été évoquées, comme l'utilisation de la terminologie (glossaire) et l'utilisation éventuelle de données non publiées et examinées par des pairs, ou « littérature grise ». Les représentantes et les représentants des États membres du Comité ont présenté leurs points de vue sur le programme, remercié la Vice-Présidente (Allemagne) pour son exposé et félicité le groupe de travail spécial pour son excellent travail et la solide proposition de programme.

49. La mise en œuvre rapide et efficace du programme de travail pour la période 2020-2024 dépendra de la disponibilité de ressources financières et humaines suffisantes au secrétariat. Le Comité scientifique, à sa soixante-septième session, sera invité à prendre acte d'une demande de soutien, sous forme de contributions financières au Fonds général d'affectation spéciale destiné au Comité scientifique, présentée par la Directrice exécutive du PNUE. Par ailleurs, le Comité sera invité à encourager les États membres à renforcer les capacités du secrétariat en versant

régulièrement des contributions volontaires au Fonds général d'affectation spéciale et/ou des contributions en nature¹².

50. Le Comité scientifique a souligné que le secrétariat avait besoin de contributions financières supplémentaires et d'une expertise scientifique supplémentaire pour mener à bien la vulgarisation et les tâches administratives relatives à la mise en œuvre du programme de travail du Comité. Ceci est particulièrement important dans la perspective du soixante-cinquième anniversaire du Comité, en 2021, et de la présentation des résultats des évaluations qu'il a effectuées.

51. Gardant à l'esprit la grande qualité et l'importance des travaux réalisés par le groupe de travail spécial sur les effets et mécanismes dans l'élaboration du programme de travail futur du Comité scientifique pour la période 2020-2024, celui-ci sera invité, à sa soixante-septième session, à proroger d'un an le mandat du groupe de travail spécial afin que ce dernier soit en mesure d'appuyer et de suivre les progrès accomplis dans l'exécution du programme de travail, d'évaluer les nouveaux développements scientifiques intéressant le Comité et de lui faire rapport à sa soixante-huitième session, en 2021.

D. Activités de sensibilisation

52. Les activités de sensibilisation du Comité scientifique constituent une partie intégrante et importante du travail de son secrétariat. À sa soixante-sixième session, le Comité a approuvé une nouvelle stratégie sur les activités de sensibilisation pour la période 2020-2024. Elle complète les activités de sensibilisation prévues par le secrétariat aux fins de la mise à jour, presque terminée, de l'annexe A du rapport de 2013 du Comité scientifique sur les niveaux et les effets de l'exposition aux rayonnements imputable à l'accident de la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi. En raison de la pandémie de COVID-19 et de l'incertitude pesant sur les projets pour la période 2020-2021, un nouveau calendrier sera établi pour la plupart des activités de sensibilisation.

53. L'Assemblée générale a invité le secrétariat à continuer de diffuser ses conclusions et rapports au public. Le rapport sur le radon et le cancer du poumon, dont la publication a été approuvée à la soixante-sixième session du Comité scientifique, a déjà suscité un grand intérêt. En décembre 2019, le secrétariat a organisé une réunion d'information informelle pour les missions permanentes à Vienne, et il est prévu d'en organiser une autre en décembre 2020. Certaines des évaluations en cours, par exemple celle des études épidémiologiques sur les rayonnements et le cancer, comprendront également un résumé des résultats rédigé de manière à être accessible par le grand public.

54. De nombreux rapports du Comité scientifique sont fréquemment téléchargés à partir de son site Web. Les rapports sur les conséquences des accidents nucléaires de Tchernobyl et de Fukushima, ainsi que les suites données à ces rapports, ont suscité un intérêt particulier. Toutefois, les rapports plus généraux sur les sources, les effets et les risques des rayonnements ionisants sont également demandés et utilisés. En 2020, le secrétariat a commencé à travailler à l'amélioration et à la mise à jour du site Web dans toutes les langues officielles de l'ONU. En février 2020, le Comité a publié en ligne le premier numéro de son bulletin d'information¹³.

55. Le Comité scientifique a précédemment salué la publication de la brochure du PNUE intitulée *Radiation : Effets et sources*, qui se fonde sur les principales évaluations scientifiques publiées par le Comité au cours des 25 dernières années. Elle peut être téléchargée dans toutes les langues officielles de l'ONU, ainsi que dans cinq autres langues. De futures mises à jour et traductions dans d'autres langues sont

¹² Par exemple, en mettant à disposition des experts en tant que Volontaires des Nations Unies ou administrateurs auxiliaires, ou sur la base d'un prêt non remboursable.

¹³ Disponible à l'adresse www.unscear.org/docs/media/ISSUED_UNSCLEAR_newsletter_20200228.pdf.

prévues. Comme il est noté dans la résolution 74/81 sur les effets des rayonnements ionisants, la diffusion des conclusions du Comité et l'amélioration de son site Web dépendront des ressources financières et humaines mises à la disposition du secrétariat.

E. Questions administratives

56. Le Comité scientifique, à sa soixante-septième session, sera invité à prendre note et à examiner la résolution 74/81 sur les effets des rayonnements ionisants.

57. Depuis la soixante-sixième session du Comité scientifique, en 2019, un assistant de rédaction et un assistant temporaire ont été recrutés. La sélection des candidates et des candidats au poste de secrétaire adjoint du Comité a été suspendue en raison de la pandémie de COVID-19 et du gel qui a suivi de tous les recrutements financés par le budget ordinaire de l'ONU. Le Comité a appelé à la finalisation de ce processus de sélection dans les meilleurs délais, afin d'assurer la continuité au sein du secrétariat.

58. Le Comité scientifique a noté que le budget ordinaire était de plus en plus réduit et que, si cette tendance se poursuivait dans un avenir proche, elle aurait des incidences sur l'exécution du programme de travail pour la période 2020-2024.

59. Pour soutenir l'évaluation de l'exposition du public aux rayonnements ionisants, un recrutement a été lancé par le programme des Volontaires des Nations Unies, avec le soutien de fonds extrabudgétaires. La mise à disposition en nature d'un autre expert sera également nécessaire pour appuyer les travaux du Comité scientifique sur les évaluations en cours concernant les seconds cancers primitifs après radiothérapie et sur les études épidémiologiques relatives aux rayonnements et au cancer.

60. Le programme du Fonds général d'affectation spéciale destiné au Comité scientifique pour la période 2019-2021 a été préparé et une note verbale a été envoyée aux États Membres à ce sujet. En réponse à la demande de fonds extrabudgétaires, trois États Membres ont jusqu'à présent fait une promesse de contribution ou apporté leur soutien.

61. Le Comité scientifique prévoit de célébrer et de marquer le soixante-cinquième anniversaire de sa création par l'Assemblée générale en 1955 à sa soixante-huitième session, en 2021¹⁴. Il est primordial d'assurer à l'avenir l'indépendance et la qualité des évaluations du Comité, raison pour laquelle il doit disposer de ressources financières suffisantes et adéquates pour mener ses activités et celles de son secrétariat. Ceci est particulièrement pertinent dans la perspective de l'examen de la candidature de nouveaux membres souhaitant siéger au Comité en 2022 parmi les quatre États Membres qui sont actuellement invités à désigner un ou une scientifique pour assister aux sessions du Comité en tant qu'observateur.

62. Le Comité scientifique met à jour et révisé ses arrangements et accords existants, et travaille à l'établissement d'accords-cadres stables et à long terme avec les organisations internationales concernées. Le secrétariat a signé un nouvel accord avec le système d'information sur l'exposition professionnelle (Information System on Occupational Exposure) en 2020 et travaille à des accords similaires avec d'autres organisations internationales.

63. La soixante-huitième session du Comité scientifique devrait se tenir à Vienne, du 21 au 25 juin 2021.

¹⁴ La première session du Comité scientifique s'est tenue à New York, du 14 au 23 mars 1956.